

**DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux  
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**199/22 : Travaux d'enfouissement des réseaux du secteur de Capitou : Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM)**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.  
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.  
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.  
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

**ABSENTS SANS POUVOIR**

Madame Pascale SOULIE  
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE  
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.  
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DU SECTEUR DE CAPITOU : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES INFORMATISEES DES ALPES MEDITERRANEE (SICTIAM)**

Monsieur Patrick PEIRETTI rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Mandelieu-la-Napoule est adhérente du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (S.D.E.G.) depuis sa création en 1957 et que l'ensemble de ses compétences a été transféré au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales des Alpes Méditerranée (SICTIAM) le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

A ce titre, le SICTIAM a compétence en matière de distribution d'électricité sur son territoire, pour la réalisation de travaux d'extension, de renforcement et de dissimulation des réseaux électriques.

Il convient de lui confier les travaux d'amélioration du cadre de vie, consistant en la pose de fourreaux pour les réseaux ENEDIS du secteur de Capitou. Le SICTIAM nous a présenté un devis pour la réalisation de ces travaux de 266 632,74 € TTC dont 114 874,93 € sont à la charge de la commune.

Les travaux concerneront le périmètre de l'opération de travaux public du Grand Capitou, ainsi qu'une partie du linéaire de l'Avenue Janvier Passero, tel que matérialisé au plan annexé à la présente délibération.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de subvention auprès du Conseil Départemental programme « environnement » et d'Enedis. Il appartiendra au syndicat de solliciter ces dernières.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal :

**DE DONNER SON ACCORD** sur la réalisation des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique avec la pose de fourreaux pour les réseaux Enedis, éclairage public, conformément au plan fourni par le SICTIAM, annexé à la présente délibération.

**DE PRENDRE ACTE** de la dépense évaluée à 266 632,74 € TTC dont 114 874,93 € TTC sont à la charge de la commune selon le devis reçu le 18/10/2022, annexé à la présente délibération

**DE CONFIER** au SICTIAM la réalisation des travaux.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)**

**DONNE SON ACCORD** sur la réalisation des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique avec la pose de fourreaux pour les réseaux Enedis, éclairage public, conformément au plan fourni par le Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée.

**PREND ACTE** de la dépense, évaluée à 266 632,74 € TTC, dont 114 874,93 € sont à la charge de la Commune.

**CONFIE** au SICTIAM la réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré en Mairie, jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Sébastien LEROY



La Secrétaire de Séance,  
Catherine AIMAR

